



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du DIX-SEPTIÈME jour du mois de d'AOÛT 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 556-2015

**AYANT POUR EFFET D'ABOLIR LES RÈGLEMENTS 389-2005 ET 390-2005
TRAITANT DES INTERVENTIONS DE NOTRE SERVICE D'INCENDIE.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 20^e jour d'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-CÔME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le vingtième jour d'août DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGTIÈME jour d'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Signé

DIRECTRICE GÉNÉRALE